

Image not found or type unknown



## occupation des places de parking privatives

Par **TRAZ**, le **22/11/2011** à **09:29**

Bonjour,

Le règlement de copro n'autorise que le stationnement de véhicule de tourisme sur les lots privatifs, or plusieurs copropriétaires se servent de leur parking comme dépôt d'objets en tous genre, alors que le règlement de copro interdit clairement cela.

Des lettres ont été envoyées par le syndic sans grand effet...

Quels sont nos recours ? Peut on mettre une date butoire à laquelle les objets seront jetés à la poubelle ?

Merci

Par **youris**, le **22/11/2011** à **09:59**

bjr,

il faut relire votre règlement de copropriété pour savoir si cela est possible.

sinon le syndic doit faire à chaque copropriétaire une LRAR de respecter ce règlement.

cdt